

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2024

Traitement des déchets
des ménages après collecte

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2024

Traitement des déchets
des ménages après collecte

Présentation du SIL

Historique	02
Le territoire	03
Les compétences	04
Les sites	04
Les actions de prévention et de réduction des déchets	05
L'emploi	06
La concertation et la gouvernance	06

Les indicateurs techniques

Les ordures ménagères et assimilés	07
Les biodéchets	16
Les végétaux	17
Les emballages ménagers recyclables	19
Répartition global par EPCI	22

Les indicateurs financiers

Les différents contrats	23
Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public	26
Les dépenses du SIL	28
Les recettes du SIL	29

Les événements marquants de l'année

Travaux Techniques	31
Administratif et Juridique	34

La valorisation

Rappel des objectifs régionaux	35
Valorisation matière ou organique	36

Chiffres clés	39
---------------	----



Présentation du SIL

Historique

2005 – Création du Syndicat
intercommunautaire du littoral (SIL)

**2007 – Réflexion sur la politique de traitement
des ordures ménagères** avec pour objectif
d'augmenter la capacité de traitement pour
valoriser 100 % des déchets en cohérence avec
les objectifs du Grenelle de l'environnement.

**2009 – Adoption du principe de traitement par
pré-traitement couplé** à la valorisation énergétique
en partenariat avec la base aérienne 721.

**2015 – Premier coup de pioche du Centre
Multifilières** de Valorisation des Déchets.

2018 – Mise en service du CMVD Pôle des Javelles
avec la capacité de valoriser 85 000 tonnes
de déchets ménagers et assimilés.

2022 – La compétence du SIL est élargie
au traitement de tous les déchets des
ménages et assimilés après collecte.

2022 – Convention d'entente intercommunautaire
avec la CDA de La Rochelle, le syndicat CYCLAD pour
le traitement des emballages ménagers recyclables.

Le territoire

**Le SIL est situé en Charente-Maritime.
Il englobe les estuaires de la Gironde
et de la Charente et regroupe quatre
collectivités territoriales membres :**

- la communauté d'agglomération
Rocheport Océan ①
- la communauté d'agglomération
de Royan Atlantique ②
- la communauté de communes
de l'Île-d'Oléron ③
- la communauté de communes
du bassin de Marennes ④

Le SIL conserve le traitement des ordures
ménagères résiduelles de la CDC de Gémovac
et de la Saintonge Viticole ⑤ au travers
d'une convention d'Entente avec CYCLAD
(Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement
des Ordures Ménagères nord de la
Charente-Maritime) depuis 2017.

Les 4 intercommunalités adhérentes :
72 communes – 189 695 habitants
selon la population INSEE 2023.

	Population au 1 ^{er} janvier
CARA	86 162
CARO	65 272
CCBM	15 824
CCIO	22 437
Total SIL	189 695

Par convention : la CDC de Gémovac et
de la Saintonge Viticole – 16 communes –
14 928 habitants selon la population INSEE 2023.

Soit 204 623 habitants selon pour
le traitement des ordures ménagères
avec une forte variation saisonnière.

Le SIL à l'échelle du département



Les territoires du SIL



Les compétences

Conformément à l'article L 2224-13 du CGCT, le syndicat mixte exerce en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale membres, les compétences suivantes :

« Le traitement des déchets ménagers et assimilés après collecte qui, elle reste du ressort des EPCI membres. Les opérations de transport, de transit et de regroupement sont rattachées à la compétence traitement.

La compétence traitement des déchets ménagers... s'entend comme toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation sous forme de tri qui précède la valorisation ou l'élimination,

après apports des flux par les EPCI membres sur les centres de traitement ou de transfert. À ce titre le SIL pourra exploiter ou faire exploiter tout équipement relatif à l'exercice de cette compétence et mener toutes études ou actions relatives aux modalités de tri et de traitement de déchets de son ressort.

La mise en place et l'exploitation des déchetteries, l'organisation et la gestion des collectes... qu'elle qu'en soit la forme restent de la compétence des membres au titre de la collecte.

Les opérations de réemploi ou de réutilisation des déchets des membres restent sous la responsabilité des EPCI... »

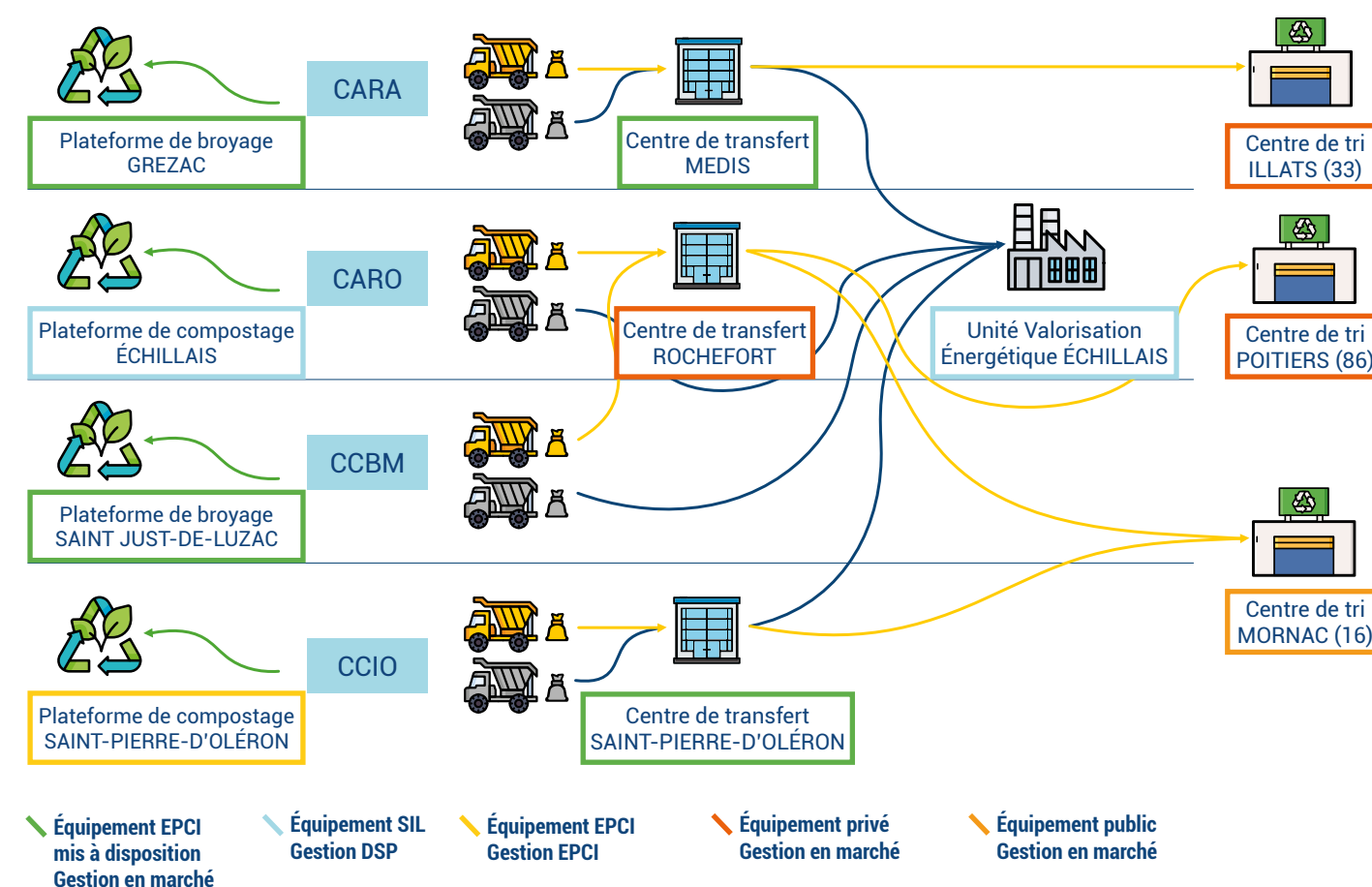
Statuts au 1^{er} janvier 2022

Les sites

Le SIL a la charge de plusieurs installations qui lui permettent de traiter les déchets ménagers (ordures, biodéchets, encombrants, emballages et déchets verts) du territoire :

- Un centre multi-filières de valorisation de déchets à Échillais ;

- Un centre de transfert de déchets situé à Saint-Pierre-d'Oléron ;
- Un centre de transfert de déchets situé à Médis ;
- Une plateforme de compostage de déchets verts, située à Échillais,
- Une installation de broyage et de transfert de déchets verts, située à Grézac.



Les actions de prévention et de réduction des déchets

Les actions en faveur de la prévention, de la réduction et du tri des déchets sont de la compétence des EPCI* membres. Ces actions peuvent être le résultat de conseils de la part du SIL dans le cadre de son rôle de traitement dans le cycle de vie du déchet. De plus, le SIL tient compte de ces actions pour adapter les outils de traitement pour une gestion vertueuse des déchets pris en charge sur le territoire.

En 2024, le SIL a organisé :

- L'édition du rapport annuel 2023 sous une nouvelle forme,
- La publication de 16 articles sur le site internet <https://sil-dechets.fr>,
- 6 visites techniques à destination des Élus et techniciens (centre de traitement de mâchefer, plateformes de compostages...),
- La formation de nouveaux bénévoles pour le Jury des nez du CMVD d'Échillais,
- L'inauguration du circuit pédagogique du Pôle des Javelles et l'édition d'un dépliant d'information. L'animation par deux associations qui ont reçu plus de 300 visiteurs.

* Établissement Public de Coopération Intercommunale

L'emploi

En 2024, le SIL comptait 5 agents.

2 titulaires	1 attaché principal 1 technicien
2 contractuels	1 attaché principal 1 ingénieur (direction)
1 contrat de projet	1 technicien

AR Prefecture
017-251710687-20250911-DELIB122025-DE
Reçu le 25/09/2025



La concertation
et la gouvernance

Le SIL possède un site internet :

<http://www.sil-dechets.fr>

Le préfet du département a visité
le CMVD le 14 février 2024.

La Commission de Suivi de Site du
Centre Multifilières du pôle des Jamelles
s'est réunie le 29 novembre 2024.

2024 a vu se réunir 6 bureaux syndicaux
et 4 comités syndicaux.

10 réunions transversales se sont
déroulées avec les EPCIs membres.



Les indicateurs
techniques

Les ordures ménagères
et déchets assimilés

Autorisation réglementaire

L'autorisation préfectorale n°18-0064 autorise les installations à :

Rubriques	Libellé	Détail des installations ou activités correspondantes	Volume autorisé, en tonnes	Autorisation Préfectorale 2024, en tonnes	Capacité atteinte en 2024, en tonnes	Taux d'utilisation
2 771	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2 971.	Installation de traitement thermique avec valorisation énergétique des déchets. 2 brûleurs d'allumage et de maintien de puissance installée de 22 MW Capacité horaire de traitement : 9,3 t/h à PCI de 11 600 KJ /kg Capacité annuelle de traitement : 69 000 t	69 000	73 400	73 961	100,76 %
2 782	Installations mettant en œuvre d'autres traitements biologiques de déchets non dangereux que ceux mentionnés aux rubriques 2 780 et 2 781 à l'exclusion des installations réglementées au titre d'une autre législation.	Capacité de l'installation de tri / préparation /stabilisation avant valorisation : 85 000 t /an	85 000	85 000	59 804	70,36 %

Réception des déchets

Les unités de valorisation organique et énergétique du CMVD ont reçu 82 066 tonnes de déchets :

- 52 181 tonnes d'OM SIL
- 29 885 tonnes de déchets tiers (assimilés OM - refus CS - déchetterie - DAE)



Les ordures ménagères et déchets assimilés du SIL

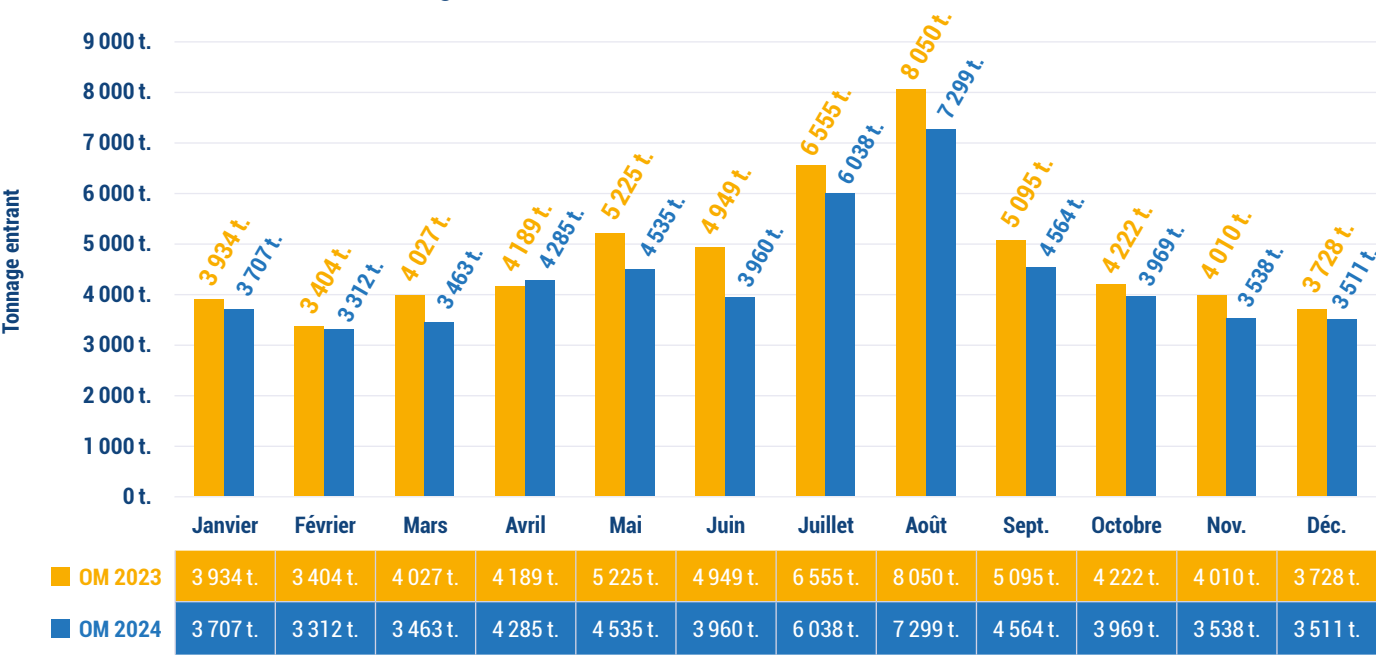
Les apporteurs du SIL (membres et syndicat sous convention) ont amené 52 181 tonnes d'ordures ménagères assimilées.

Tonnage OMr réel réceptionné sur l'année

EPCI membres du SIL	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CDA Royan Atlantique	29 250	28 359	29 611	28 744	27 743	26 654
CDA Rochefort Océan	17 324	17 115	17 683	17 273	17 018	13 673
CDC Île d'Oléron	12 628	11 267	10 650	9 200	7 828	7 175
CDC Marennes	2 739	2 698	2 756	2 697	2 697	2 697
CYCLAD-CDC Gémotac et Saintonge viticole	2 897	2 956	3 005	2 659	2 103	1 982
TOTAL TONNES	64 838	62 395	63 705	60 572	57 388	52 181

* Les tonnages du bassin de Marennes en 2022 : 2 696,84 T, en 2023 : 2696,69 T et en 2024 : 2 696,92 T

Évolution saisonnière des ordures ménagères



Production d'ordures ménagères en kg par habitant par an

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution entre 2023 et 2024
CDA Royan Atlantique	347,22 K	336,66 K	348,57 K	336,39 K	321,99 K	306,36 K	-4,9 %
CDA Rochefort Océan	266,24 K	263,56 K	273,70 K	266,27 K	260,72 K	208,57 K	-20,0 %
CDC Île d'Oléron	554,76 K	498,71 K	474,41 K	421,04 K	348,87 K	317,20 K	-9,1 %
CDC Marennes	173,63 K	171,52 K	174,93 K	170,64 K	170,42 K	170,18 K	-0,1 %

Le tonnage d'ordures ménagères du SIL poursuit sa baisse grâce aux actions des collectivités en faveur du tri , aux extensions des consignes de tri, à la prévention et de la réduction des déchets.

Les déchets des apporteurs tiers

SOVAL, dans le cadre de son contrat de délégation de service public, a pris en charge sur le CMVD 30 231 tonnes de déchets d'apporteurs tiers. Ces déchets sont pour la plupart des tout-venants de déchèteries, des ordures ménagères assimilées ou des déchets industriels banals issus de gros producteurs, et des refus du tri sélectif.

Les tonnages déchets tiers :

- 8 317 tonnes d'ordures ménagères et assimilés de tiers,
- 3 967 tonnes de refus de collecte sélective,
- 8 217 tonnes d'encombrants ou tout-venant de déchèteries,
- 9 384 tonnes de DAE (Déchets d'activités économiques).
- 336 tonnes de biodéchets (biodéchets uniquement depuis 2024).



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution entre 2019 et 2024
Apporteurs tiers	21 543 t.	16 101 t.	15 255 t.	20 345 t.	25 434 t.	30 221 t.	40,28 %

Les tonnages traités

en tonnes	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total Omr Réceptionnées	66 431	62 473	59 111	61 775	56 289	60 498
Apport déchets UVE*	64 706	62 828	56 106	68 562	65 498	73 616
Déchets incinérés UVE**	63 358	65 285	57 810	66 940	67 663	73 961

* DAE+ refus de tri de CS + encombrants de déchetterie (pesées en entrée de site)
* Le stabilisat issu des tunnels ordures ménagères (tonnage estimé) + refus de tri primaire
** Tonnage relevé par le peson du grappin pont roulant
Il y a donc un écart entre * et ** qui s'explique aussi par un stock fosse

En 2024 la totalité des déchets ménagers des apporteurs (membres ou sous convention) du SIL ont été traités sur le CMVD (Centre Multifilière de Valorisation des Déchets).

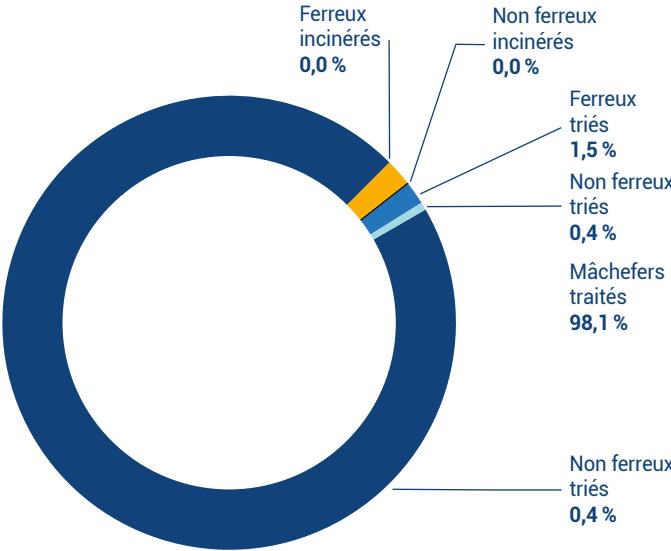
Le stock de balles d'ordures ménagères réalisé à l'été 2024 était de 4 809 balles.
En date du 31 décembre 2024, il restait 2 532 balles d'ordures ménagères en stock.

Valorisation matière au CMVD

En 2024, le fonctionnement des installations a permis de valoriser sous forme matière, 31,5% des déchets traités, grâce aux opérations de tri des ordures ménagères (déferrailage) et à la réutilisation des mâchefers.

- Valorisation matière 2024 :
- 349 tonnes de métaux ferreux
 - 100 tonnes de métaux non ferreux
Les métaux valorisés sont issus du déferrailage sur ordures ménagères brutes.
 - 19 951 tonnes mâchefers transférés en centre de tri / traitement / maturation / valorisation.
 - 2 899 tonnes de mâchefers valorisés directement (solde du mâchefer mûré, évacué).

Encore trop de métaux se retrouvent au CMVD alors qu'ils auraient pu être triés à la source pour être directement recyclés.

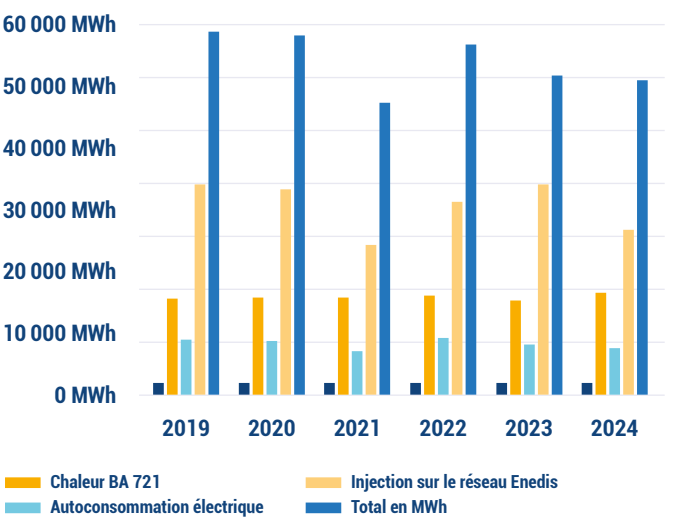


Valorisation matière des déchets de l'UVE du CMVD 2024 (hors biodéchets)

Valorisation énergétique

En 2024, près 16 583 Mwh de chaleur ont été vendus à la Base aérienne 721, ce qui représente l'équivalence de la consommation en eau chaude sanitaire et chauffage de 3 599 personnes.

26 777 Mwh d'électricité ont été injectés sur le réseau ENEDIS, soit l'équivalence de la consommation électrique de 12 326 personnes.
La production électrique rendue aux usagers représente environ 3,5 fois de la population de la ville d'Échillais.



Valorisation énergétique de l'UVE d'Échillais

Résidus de traitement

À l'issue du processus de traitement, il reste des matières non valorisables : les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, dit REFIOm.

Tonnes incinérées		73 961
Tonnes de résidus ultimes de traitement	REFIOm produits	2 949
	Cela représente 3,99 % des déchets entrant	

Les REFIOm sont traités en ISDD (Installation de Stockage des Déchets Dangereux).

En 2024, 96,01 % des déchets incinérés sur le site ont été valorisés.



Taux de valorisation associé à la performance de l'UVE

	2024
Taux de performance énergétique R1*	69,52 %
Taux de valorisation matière**	31,5 %

* Données exploitant
** Tx = (mâchefers transférés en plateforme de valorisation + mâchefers valorisés directement + métaux récupérés) / tonnage incinéré

Depuis juin 2023, dans le cadre de l'expertise judiciaire en cours, le bâtiment mâchefers n'est plus exploité. Le mâchefer brut est récupéré directement en sortie de four puis il est traité par maturation et tri sur une plateforme externalisée avant d'être valorisé par réutilisation.



Bilan environnemental et impact sanitaire

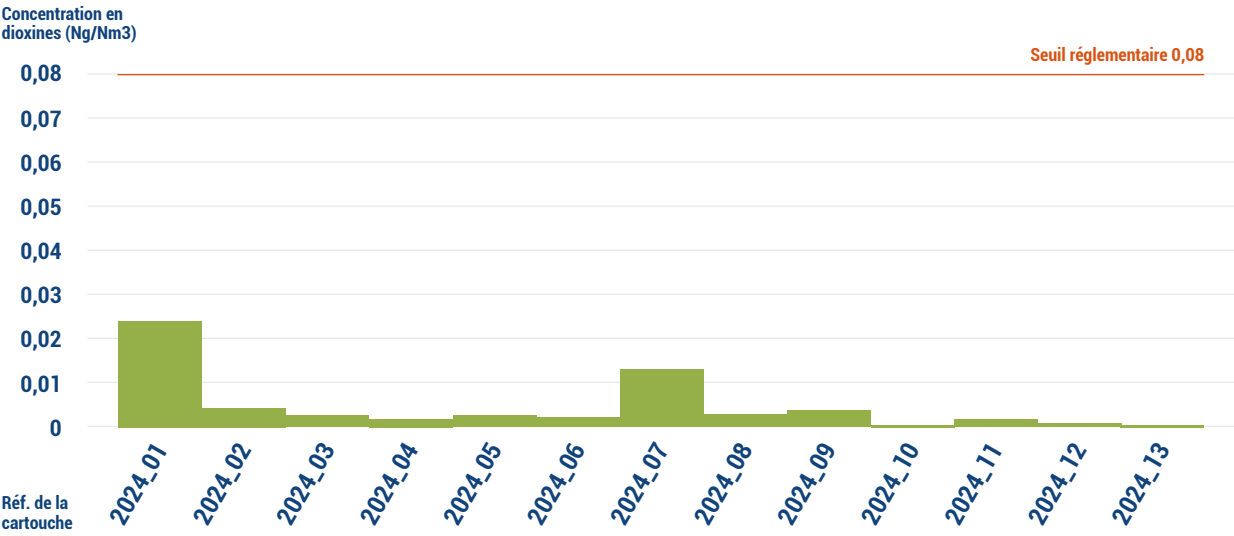
a. Impact atmosphérique

En 2024, sur les 60 heures de dépassement horaire autorisées dans l'arrêté préfectoral d'exploitation, 22 heures ont été enregistrées dont :

	Jan. 24	Fév. 24	Mars 24	Avr. 24	Mai 24	Juin 24	Juill. 24	Août 24	Sept. 24	Oct. 24	Nov. 24	Déc. 24	Total
HCl	0,0 h	0,5 h	0,0 h	0,5 h	0,5 h	1,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	1,5 h	0,0 h	4,0 h
SO2	0,0 h	0,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	1,5 h	0,0 h	2,0 h
CO	2,0 h	0,5 h	1,0 h	0,5 h	1,0 h	4,0 h	1,0 h	3,0 h	2,0 h	0,0 h	1,0 h	1,0 h	17,0 h
NOx	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h
NH3	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h
HF	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h
COT	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h
Poussières	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h
Cumul	2,0 h	3,5 h	4,5 h	5,5 h	7,0 h	12,0 h	13,0 h	16,0 h	18,0 h	18,0 h	21,0 h	22,0 h	22,0 h
Dispo TECORA	99,75 %	99,52 %	99,92 %	99,88 %	99,93 %	99,87 %	99,83 %	99,92 %	99,91 %	99,82 %	99,91 %	99,90 %	99,85 %
Compteur OTNOC	60,44 h	81,09 h	154,37 h	154,37 h	154,37 h	177,75 h	207,71 h	231,03 h	234,88 h	254,08 h	265,35 h	274,86 h	274,86 h
Dépassement VLE NOC	0 j	0 j	0 j	0 j	1 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	1 j

Aucun dépassement journalier n'a été observé.
Depuis fin 2023, le mercure est analysé en continu.
L'installation répond donc aux obligations réglementaires.

Concernant les concentrations en dioxines relatives aux analyses en semi-continue (cartouches), il n'y a pas eu de dépassements sur l'année 2024.



b. Observatoire des odeurs du CMVD

Depuis la mise en Service du Centre Multifilières de Valorisation des Déchets, SOVAL a mis en place pour le suivi des odeurs un jury de nez, composé depuis 2018, de volontaires.

Ainsi, un total de 23 riverains, répartis dans un rayon de 4km autour du site, constitue les membres du jury de nez pour l'année 2024. Ces riverains répondent aux critères de la norme AFNOR NF X 43-103. Le jury de nez a été formé à de nouvelles odeurs, celles du compostage des végétaux.

Sur l'ensemble de l'année 2024, plus de 1 203 observations olfactives ont été réalisées avec 46 signalements d'odeur.

On note une augmentation des signalements de perception d'odeur de la part des riverains par rapport à l'année précédente, en lien avec l'intégration de nouveaux participants.

Concordance des vents

Concordance des vents	Nombre de perceptions attribuées au site	%
Conforme	29	63
Non conforme	17	37

Sur un total de 46 perceptions, 29 ont été déclarées lorsque le jury se trouvait bien sous les vents du site au moment de l'observation. La concordance des vents entre les signalements de l'année 2024 est estimée à 63 %.

8 des 23 membres du jury de nez ont signalé leur ressenti olfactif (15 inactifs). La proportion de riverains actifs a légèrement augmenté par rapport 2023 (6 actifs) et 2022 (7 actifs).



c. Plan de Surveillance Environnemental
L'objectif d'un Plan de Surveillance Environnemental (PSE) est de suivre l'évolution des concentrations de polluants dans les éléments environnementaux avant et depuis la mise en service du CMVD.



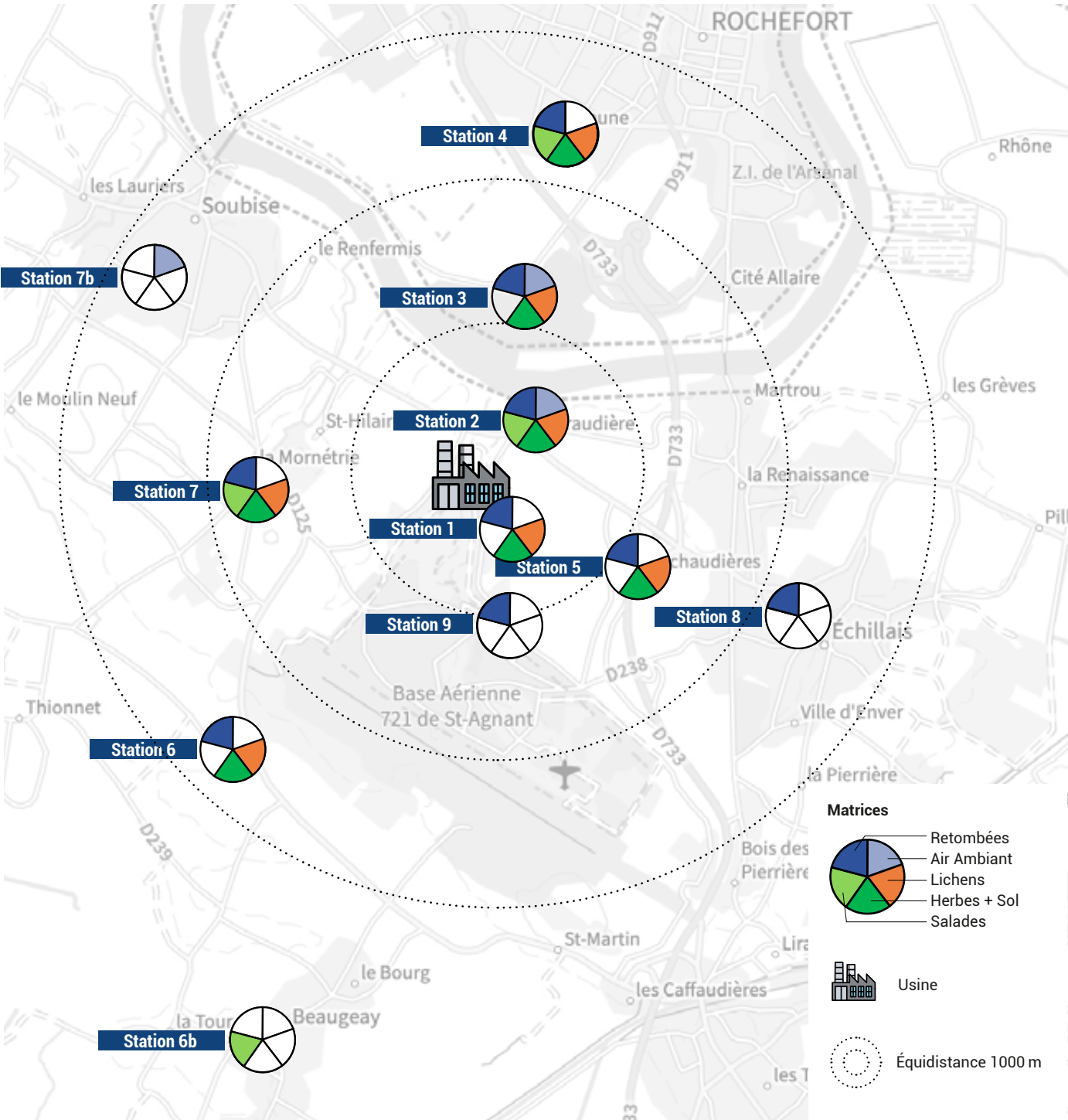
Bilan du Programme de suivi environnemental pour 2024

Le présent rapport rend compte de la **campagne de surveillance environnementale** réalisée en 2024. Cette campagne, la quatrième depuis la mise en service du CMVD dans sa configuration actuelle, porte sur les matrices **lichens, sols, retombés atmosphériques, herbes, air ambiant et légume de potagers.**

Le programme de surveillance environnementale autour du CMVD d'Échillais est composé de campagnes de mesures annuelles formant des cycles de trois ans à l'issue desquels un bilan est réalisé. Le planning complet du programme de surveillance est détaillé dans le tableau ci-après.

Années		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Matrices	Sols	X			X			X		
	Lichens	X			X			X		
	Potagers		X	X	X	X		X	X	
	Herbe		X	X	X	X		X	X	
	Retombées	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Air ambiant	X	X	X	X	X	X	X	X	X
État initial				X			X			X

Plannification des campagnes annuelles du programme de surveillance environnementale autour du CMVD d'Échillais



Carte de localisation des points de mesure dans l'Environnement

Bilan

Les résultats 2024 mettent en avant des niveaux notables de PCDD/F dans les sols et lichens de la station 1 (à l'intérieur du site). Aucune autre valeur notable n'a été relevée concernant les PCDD/F. Concernant les PCB-DL, les relevés sont d'un niveau faible et équivalents à la station témoin local (station 7).

Pour les métaux, un phénomène d'accumulation de l'As, du Cu, du Pb et du Zn, sans lien avec l'activité, est observé dans les sols échantillonnés de la station 3. Les retombées métalliques sur la station 6 sont cohérentes avec les années précédentes (le ré-envol de poussières lié au passage d'engins agricoles pourrait expliquer ces résultats).

Les biodéchets

AR Prefecture

017-251710687-20250911-DELIB122025-DE
Reçu le 25/09/2025

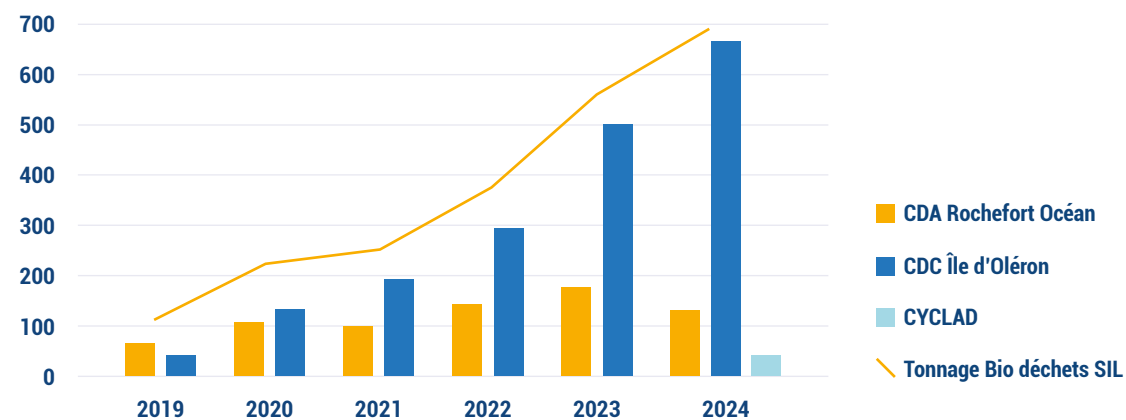
Rubrique	Libellé	Détail des installations ou activités correspondantes	Volume autorisé	Capacité atteinte en 2024	Taux d'utilisation
2 780	A	Installation de compostage des déchets non dangereux ou de matière végétale, ayant le cas échéant subi une étape de méthanisation : Compostage de fraction fermentescible de déchets triés à la source ou sur site, de boues de station d'épuration des eaux urbaines, de papeteries, d'industrie agro-alimentaires, seuls ou en mélange de déchets admis dans une installation relevant de la rubrique 2780-1 : La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 20 t/j	Compostage des biodéchets triés à la source entrant dans les tunnels de fermentation. Capacité 45 581 t/an Capacité 228 t/j	1 180 t.	2,59 %

Certains EPCI ont anticipé la réglementation de 2024 sur le tri à la source des biodéchets et utilisent d'ores et déjà l'outil proposé par le SIL au CMVD. Ils ont apporté au SIL 844 tonnes en 2024, soit

une augmentation de 19.5 % par rapport à 2023. Depuis 2024 nous recevons également les biodéchets de CYCLAD (39 tonnes en 2024).

EPCI membres du SIL	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CDA Royan Atlantique	0	0	0	0	0	0
CDA Rochefort Océan	66	106	99	143	179	134
CDCÎle d'Oléron	41	135	192	297	501	671
CDC Marennes	0	0	0	0	0	0
CYCLAD						39
TOTAL Bio déchets SIL	106	241	290	440	680	844

Le tonnage annuel n'a pas cessé d'augmenter depuis 2019, il est multiplié par 8 en 6 ans.



Évolution des tonnages de biodéchets

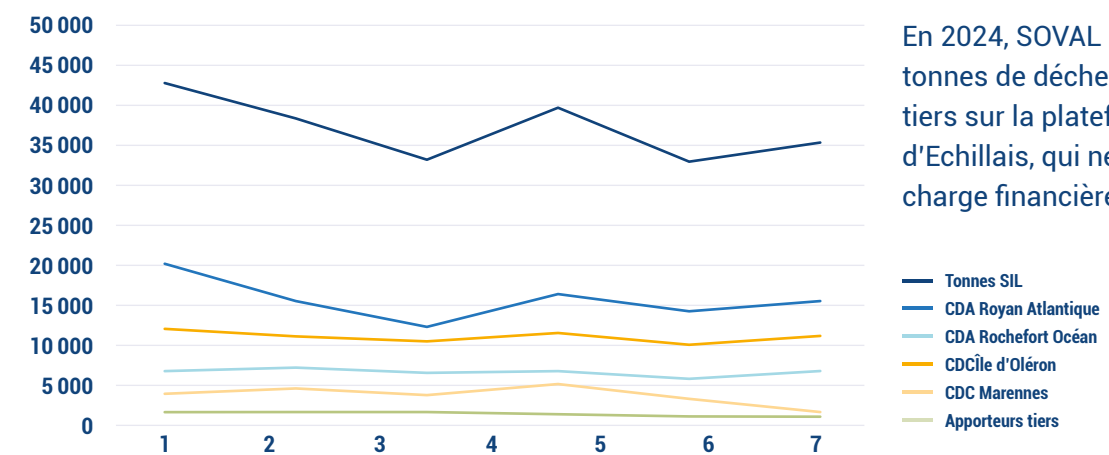
Les biodéchets traités par le SIL sont transformés en compost normé pour un retour à la terre de proximité.

Les végétaux

Les tonnages reçus

En 2024, le SIL a traité 39 667 tonnes de déchets verts des EPCI membres et 980 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises...) soit un tonnage global traité de 40 647 tonnes.

EPCI membres du SIL	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution entre 2018 et 2024
Tonnes SIL	43 922	38 512	35 201	39 854	33 088	35 368	40 647	- 7 %
CDA Royan Atlantique	20 998	15 342	13 904	16 210	14 080	15 404	17 600	- 16 %
CDA Rochefort Océan	6 516	6 960	6 325	6 562	5 282	6 574	7 493	15 %
CDCÎle d'Oléron	11 676	10 991	10 279	11 350	9 895	10 993	12 034	3 %
CDC Marennes	3 592	3 951	3 401	4 646	3 068	1 492	2 541	- 29 %
Apporteurs tiers	1 140	1 178	1 292	1 086	763	905	980	- 14 %



En 2024, SOVAL a également traité 980 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers sur la plateforme de compostage d'Echillais, qui ne sont pas pris en charge financièrement par le SIL.

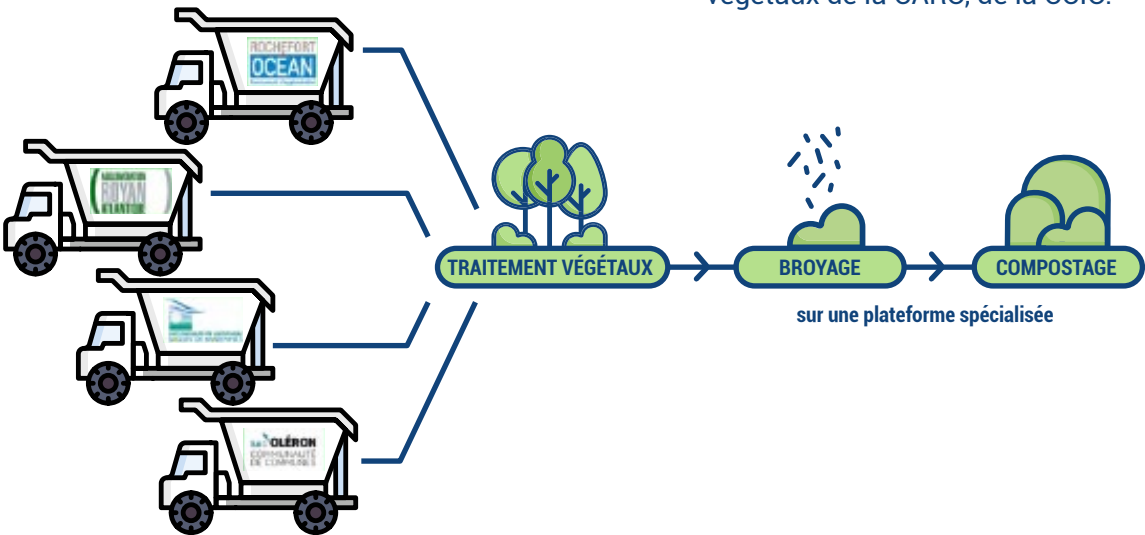
Tonnages par collectivités



Les modes de traitement

Soit en broyage sur site pour les végétaux de la CARA et de la CCBM, puis transfert vers une plateforme de compostage pour fabrication de compost normé en vue de son retour à la terre.

Soit en compostage sur les plateformes de compostage avec valorisation en agriculture, pépinières et maraîchage ou dans les espaces verts des collectivités, pour les végétaux de la CARO, de la CCIO.



Les emballages ménagers recyclables

Depuis 2022 le SIL porte la compétence du traitement des emballages ménagers. Ces derniers sont traités via des marchés publics que chaque EPCI membre a transféré au SIL ou que le Syndicat a contracté en son nom.



Les emballages ménagers recyclables suivent les schémas de traitement suivant :

- Pour la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan, les EMR sont transportés sur le quai de transfert du prestataire à Rochefort pour optimiser le transport vers le centre de tri de Poitiers (Vienne).
- Pour la Communauté d'agglomération de Royan Atlantique, les EMR sont transportés sur le quai de transfert Médis pour optimiser le transport vers le centre de tri à Illats (Gironde).
- Pour la Communauté de communes de l'Île d'Oléron, les EMR sont transportés au quai de transfert de Saint Pierre pour optimiser le transport vers le centre de tri d'Atrion à Mornac (Charente).
- Pour la Communauté de communes du Bassin de Marennes, les EMR sont transportés sur le quai de transfert du prestataire à Rochefort pour optimiser le transport vers le centre de tri d'Atrion à Mornac (Charente).

Les tonnages traités

EPCI membres du SIL	2022	2023	2024
CDA Royan Atlantique	6 921	6 909	7 009
CDA Rochefort Océan	4 083	4 466	4 885
CDC Île d'Oléron	3 330	3 542	3 658
CDC Marennes	754	799	820
Tonnage EMR SIL	15 088	15 716	16 370

Tonnages Emballages Ménagers Recyclables



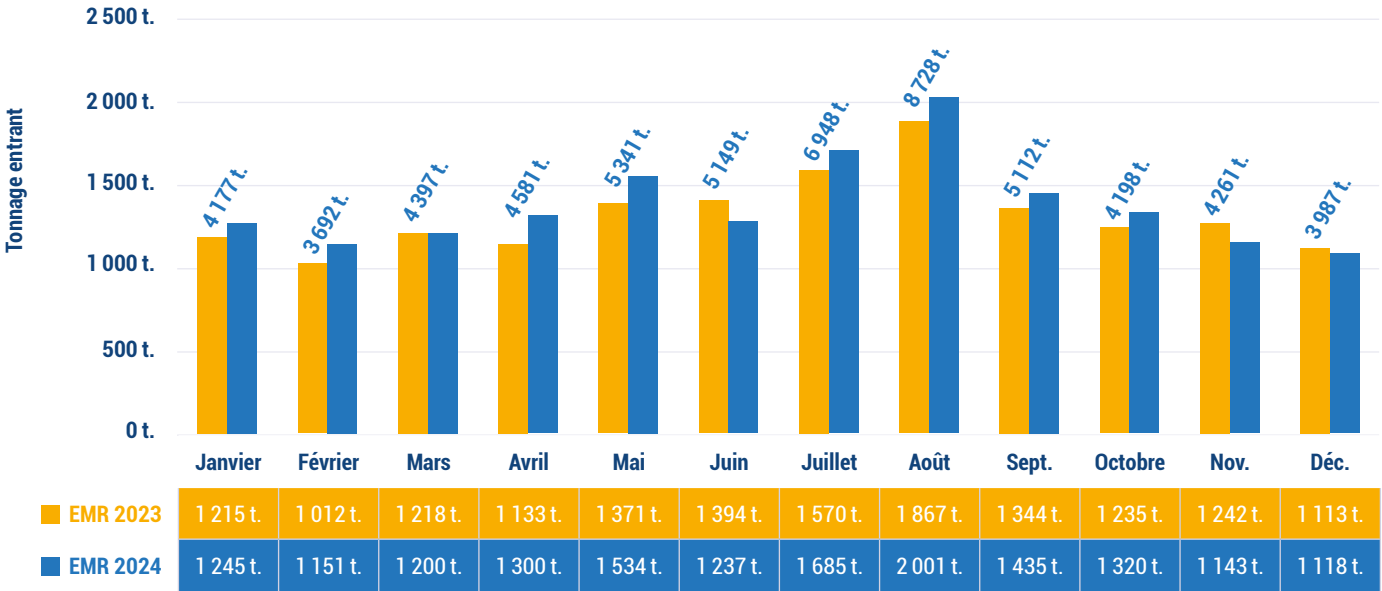
Déchargement des emballages ménagers.



Caractérisation des emballages ménagers recyclables.



Stockage des emballages ménagers avant tri puis recyclage.



Évolution du tonnage EMR global

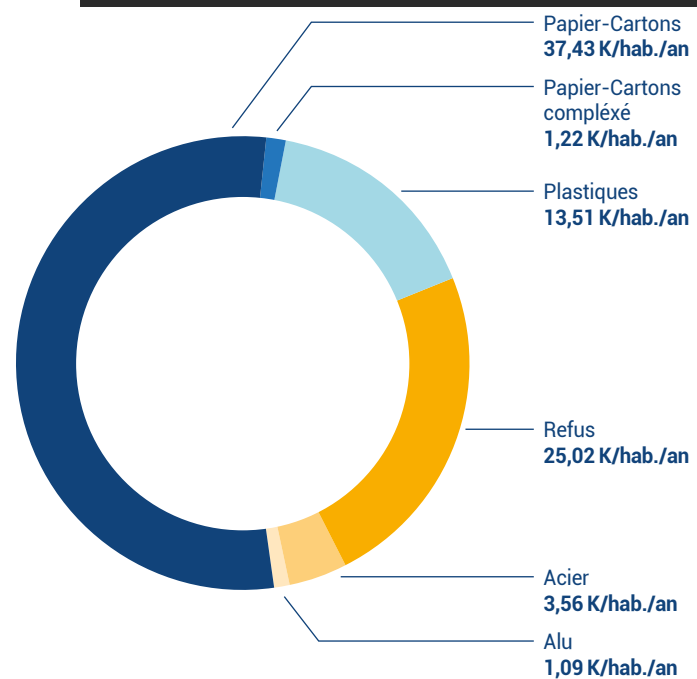
Pourcentage des refus de tri

Le pourcentage global du SIL des refus de tri représente 29,28 % des Emballages Ménagers Recyclables.

À noter que la CDC du Bassin de Marennes ne collecte pas les journaux magazines avec ses emballages mais en point d'apport volontaire. Le taux de refus de tri de cette collectivité ne peut donc pas être comparé avec celui de ses voisins qui collectent les papiers en mélange avec les emballages.

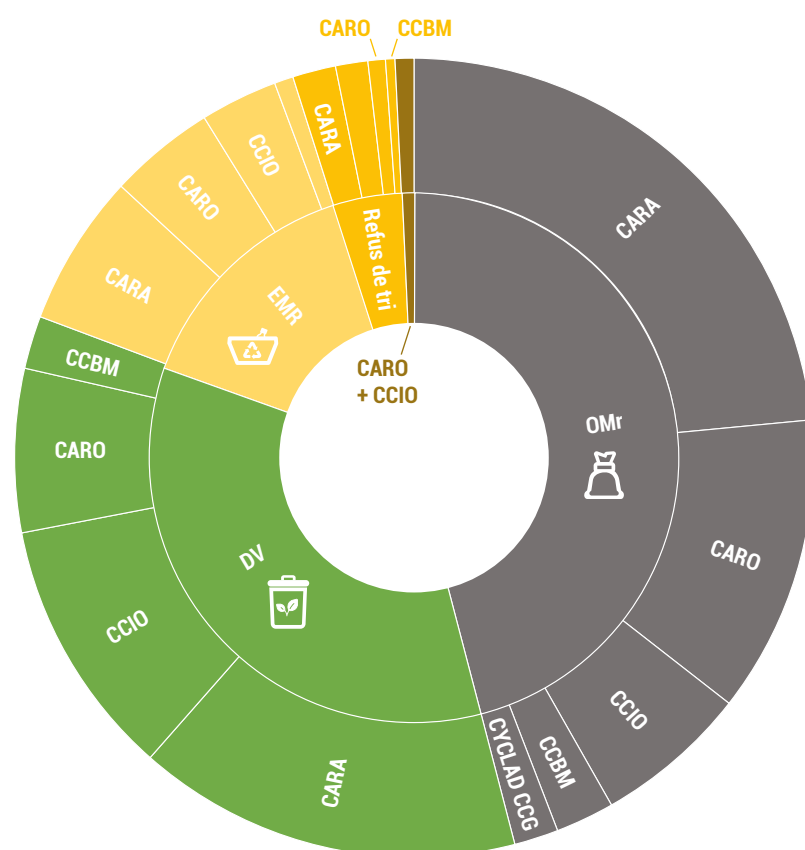
% de refus de tri	2024
CDA Royan Atlantique	29,49 %
CDA Rochefort Océan	17,42 %
CDCÎle d'Oléron	40,17 %
CDC Marennes	49,66 %

Le traitement des emballages ménagers et du papier est de la compétence du SIL. La valorisation des matériaux à la sortie des centres de tri reste gérée par chacun des EPCI membres.



Les refus de tri sont valorisés en énergie.

Répartition globale par EPCI



Les indicateurs financiers

Les différents contrats

Le SIL, pour exercer ses compétences et gérer les installations dont il a la charge, utilise une délégation de service public et des marchés d'exploitation.

	Objet	Lots	Fournisseur	Date début	Date fin actualisé	Montant annuel réalisé 2024
Centres de transfert	Exploitation du Centre de transfert de Médis + Transport EMB	1- Exploitation du Centre de transfert de Médis et transport OM et EMR (CARA)	Suez RV Sud-Ouest	01/10/2024	30/09/2029	424 351,68 €
		2- Transport OM et EMB Médis (CARA)	Suez RV Sud-Ouest	01/10/2024	30/09/2029	599 296,42 €
	Exploitation du Centre de transfert de Saint-Pierre d'Oléron, transport d'ordures ménagères et transport des emballages et papiers	Exploitation du Centre de transfert de déchets de Saint-Pierre d'Oléron et transport des déchets OMR (CCIO)	Suez	01/02/2023	31/01/2028	235 691,96 €
		Transport des emballages et papiers du Centre de stockage de Saint-Pierre d'Oléron vers un centre DE3 Traitement (CCIO)	Nicollin	01/02/2023	31/12/2024	218 382,64 €
Déchets verts	Exploitation Plateforme de Grézac (déchets verts) (CARA)	Exploitation Plateforme de Grézac (déchets verts) (CARA)	Sede Environnement / Gorichon	01/07/2023	30/06/2028	708 026,29 €
	Exploitation Plateforme St-Just (déchets verts) (CCBM)	Exploitation plateforme St-Just (déchets verts) (CCBM)	Sede Environnement / Gorichon	01/07/2023	30/06/2025	64 047,16 €
Traitement EMR	Tri déchets ménagers assimilés (CCIO)	Tri déchets ménagers assimilés (CCIO)	Calitom	01/01/2023	31/12/2024	998 035,05 €
	Réception transfert et tri papiers et EMR (CARO)	Réception, transfert des papiers et EMR en mélange et tri des EMR/papiers de la CARO	Suez RV Sud-Ouest	01/01/2024	31/12/2025	1 339 060,86 €
	Tri conditionnement matériaux recycl Cs (CARA)	Tri conditionnement matériaux recyclés (CARA)	Coved SAS	01/01/2021	31/12/2024	1 617 547,30 €
	Col tri transport déchets Cs volontaire (CCBM)	Transfert et transport des EMR	Suez RV Transport des EMR	01/01/2022	31/12/2024	71 947,12 €
		Tri EMR	Calitom	01/01/2022	31/12/2024	206 700,25 €
OM	DSP	DSP	Soval Nord	25/07/2015	31/07/2027	6 986 642,10 €



Visite du four et vérification de son état de fonctionnement.

Le compte d'exploitation
de la Délégation de Service Public

Le délégataire produit chaque année avant le 30 avril suivant la fin de l'exercice, un rapport annuel de gestion établi suivant les dispositions de la loi n°95-127 du 8 février 1995 et du

décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Le SIL a ensuite 4 mois pour formuler des remarques. Les comptes d'exploitation présentés dans ce rapport sont ceux de 2024.

	Réel 2024	Année 2025
1 – Recettes		
1.1 - Recette fixe exploitation installations de traitement OMR FOMR	3 691 263	3 812 904
1.2 - Recette proportionnelles OMR POMR X tonnage OMR SIL	2 062 601	2 090 641
1.3 - Recette proportionnelles Biodéchets PBIO X tonnage biodéchet SIL	13 631	15 993
1.4 - Recette fixe exploitation déchets vert FDV	0	0
1.5- Recette proportionnelles exploitation plateforme de compostage PDV X tonnages DV SIL	272 991	291 080
1.6 - Recette encombrant / DIB / OM apporté par le délégataire	0	0
1.7 - Recette DIB apportés par le délégataire	3 242 616	2 703 687
1.8 - Recette Déchets vert apportés par le délégataire	55 770	58 332
1.9 - Recette Biodéchets apportés par le délégataire	21 054	23 800
1.10 - Recettes Valorisation compost déchets vert	16 650	19 975
1.11 - Recettes Valorisation compost OMR et biodéchets - SIL	0	0
1.12 - Recettes ventes matériaux ferreux	11 321	16 383
1.13 - Recettes ventes matériaux non ferreux	23 474	30 260
1.14 - Recettes ventes de chaleurs	726 812	696 146
1.15 - Recettes Prime fixe vente électrique	0	0
1.16 - Recettes part proportionnelle vente d'énergie électrique	1 625 634	1 724 557
1.17 - Reprise dotation au fond GER (= poste 4)	1 292 732	1 331 514
1.18 - Valorisation Fond GER	0	0
Recettes autres	2 154 079	180 000
TGAP	1 033 244	1 035 000
1 – Total Recettes	16 243 872	14 030 272

CMVD Échillais – Compte d'exploitation 2024

2 – Charges fixes d'exploitation		
2.1 - Personnel	2 789 836	2 701 905
2.2 - Abonnement EDF	0	0
2.3 - Autres abonnements	0	0
2.4 - Assurances	529 392	580 344
2.5 - Contrôles réglementaires	149 272	155 000
2.6 - Entretien courant	320 488	320 488
2.7 - Amortissement	105 695	97 810
2.8 - Frais d'étude /certification/suivie de travaux	208 356	208 356
2.9 - Frais de gestion	78 632	78 632
2.10 - Taxe CET	82 383	89 652
2.10 - Taxe communale d'accueil	110 153	103 500
2.10 - Taxe C3S (ex-Organic)	20 525	16 896
2.10 - TICFE	22 306	50 004
2.10 - Autres (préciser) / Fournitures adminis + IT & Telecom + Merling	45 387	72 000
2 – Total Charges Fixes	4 462 425	4 474 587

Dans le contexte de l'expertise, le surplus de charge de personnels cité au 2.1 (conducteurs de tombereaux de mâchefers) est remboursé par le SIL dans le cadre d'un protocole SIL/SOVAL.

	Réel 2024	Année 2025
3 – Charges proportionnelles d'exploitation		
3.1 - Achat Électricité	75 608	158 448
3.2 - Eau	28 260	26 520
3.3 - Entretien courant et petit consommable	551 613	681 505
3.4 - Combustibles (Fioul)	267 008	158 766
3.5 - Réactifs traitement des fumées	802 189	821 006
3.6 - Réactifs de traitement d'air	28 782	30 221
3.7 - Réactif de traitement d'eau	6 279	6 593
3.8 - Consommable pour balles	0	0
3.9 - REFIOM traitement thermique	696 582	793 560
3.10 - Mâchefers non valorisables	0	0
3.11 - Mâchefers valorisables et valorisés	0	0
3.12 - Mâchefers valorisables non valorisés	1 453 374	298 081
3.13 - Valorisation compost	0	0
3.14 - Autres - Traitement des déchets verts, structurant	94 637	100 000
3.15 - Frais de Gestion	820 777	779 780
3.16 - TGAP	1 032 497	1 035 000
Autres charges (dont enfouissement, transport, pénalités, créances clients...)	526 913	490 813
3 – Total Charges Professionnelles	6 384 519	5 577 088

Le surplus de charge au 3.12 lié à l'expertise, est remboursé par le SIL dans le cadre d'un protocole SIL/SOVAL.

4 – Total Charges Gros entretien renouvellement	2 161 489	2 062 004
5 – Fond de Gros entretien renouvellement		
5.1 - Dotation au Fond GER DGER	1 292 732	1 331 514
5.1 - Solde du fond GER	- 1 722 570	- 2 453 060
5.2 - Valorisation du fond (= poste 1.18)	0	0
5 – Total Fond de Gros entretien renouvellement	1 292 732	1 331 514
6 – Intéressement SIL		
6.1 - Déchets tiers	1 450 435	1 188 822
6.2 - Ventes de Chaleurs	592 450	527 509
6.3 - Ventes d'électricité	178 853	394 940
6.4 - Ventes matériaux	59 018	83 925
Intéressements années antérieures	0	0
6 – Intéressement SIL	2 280 756	2 195 196
7 – Total Charges	16 581 921	15 640 389
8 – Résultat d'Exploitations	- 338 049	- 1 610 117
9 – Frais financiers	0	0
10 – Résultats	- 338 049	- 1 610 117
Solde Fond GER (poste 5 – poste 1.17)	- 868 757	- 730 490

Les charges remboursées par le SIL à SOVAL, dans le cadre du protocole SIL/SOVAL, liées à l'expertise seront présentées au sapiteur financier de l'expertise pour prise en compte des préjudices du SIL par le tribunal.

Les dépenses du SIL

AR Prefecture

017-251710687-20250911-DELIB122025-DE
Reçu le 25/09/2025

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2024 du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères, des emballages et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à l'amortissement des sites et de leurs équipements y compris les frais financiers.

Chapitres	Désignation	Articles	Désignation	CA 2024
011	Charges à caractère général			15 894 163,12
		6041	Traitement des déchets ménagers	9 305 048,99
		6042	Traitement du biodéchets	14 032,48
		6043	Traitement des déchets verts	1 164 746,66
		6045	Traitement des EMR	5 013 068,12
		606	Achats non stockés	3 014,58
		61	SERVICES EXTÉRIEURS	124 134,77
		62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	170 367,52
		63	IMPÔTS ET TAXES	99 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			298 674,24
65	Indemnités des élus			82 776,42
66	Charges financières			3 010 007,15
67	Charges exceptionnelles			906 196,36
68	Provisions			250 000,00
022	Dépenses imprévues			0,00
023	Virement à la section d'investissement			0,00
042	Amortissements			3 187 774,70
Total général				23 629 591,99

Les dépenses d'investissement

Chapitres	Désignation	CA 2024
020	Dépenses imprévues	0,00
1 641	Emprunts en euros	3 457 096,47
020	Immobilisations incorporelles	124 043,10
021	Investissements	125 656,16
023	Investissements en cours	229 354,58
	RAR N-1	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre section	1 127,17
041	Opérations patrimoniales	0,00
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
Total général		3 937 277,48

Les recettes du SIL

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du SIL proviennent principalement des cotisations des EPCI, calculées en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels ils sont rattachées.

Chapitres	Désignation	Articles	Désignation	CA 2024
013	Atténuations de charges			2 496,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses			2 324 738,94
		7031	Ventes matériaux ferreux et non-ferreux	79 277,80
		7061	Recette déchets ménagers	1 376 732,25
		7062	Vente chaleur	545 750,23
		7063	Recette déchets verts	9 670,00
		7064	Vente électricité	308 008,66
		7065	Recette Tiers Biodéchets	5 300,00
74	Subventions d'exploitation			19 727 237,09
75	Autres produits de gestion courante			1,72
76	Produits financiers			638 386,97
77	Produits exceptionnels			239 586,38
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			1 500 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section			1 127,17
002	Excédent de fonctionnement reporté			595 487,19
Total général				25 029 061,46

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements proviennent de l'excédent reporté et des amortissements principalement liés à la construction du centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles et les aménagements des autres sites de transfert.

Chapitres	Désignation	CA 2023
001	Excédent d'investissement reporté	0,00
1068	Autres réserves	930 244,83
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	800 000,00
28	Amortissements	3 187 774,70
041	Opérations patrimoniales	0,00
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
Total général		4 918 019,53



Test de sécurité du plan d'évacuation par le Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (Grimp 17).



Travaux Techniques

Inauguration du circuit pédagogique.

Sur le CMVD d'Échillais

- Mise en place d'analyseurs mercure et suivi SEQE dans le cadre réglementaire du BREF.
- Opération de vidage sécurisée du bâtiment de stockage des mâchefers avant déconstruction/dépose de la toiture/charpente (2025)
- Entretien des plantations.
- Fin d'aménagement du circuit pédagogique.

Plateforme de compostage d'Échillais

- Étude de faisabilité de mise en conformité de la plateforme de compostage.
- Mise en place d'un poteau et d'une bache incendie.

Quai de transfert de Médis

- Travaux de reprise sur structure béton.



Test bache incendie par le SDIS.



Administratif et Juridique

Mouvement du personnel

- Arrivée le 1^{er} juillet d'un Chargé de mission conformité réglementaire ICPE.

CMVD d'Échillais

- Inspection annuelle (2 juillet 2024).
- Arrêté modificatif de la Préfecture sur le stockage des balles de déchets et la répartition des déchets incinérés (14 août 2024).
- Dérogation sur la capacité annuelle de traitement de l'UVE pour continuité de fonctionnement (2 décembre 2024).

Plateforme de compostage d'Échillais

- Notification marché de travaux de réhabilitation des bassins de collecte des eaux de ruissellement.



Visite du circuit pédagogique.

AR Prefecture

017-251710687-20250911-DELIB122025-DE
Reçu le 25/09/2025

Contrats et conventions

- Participation pour la reconstruction du centre de tri de Salles sur Mer en entente avec la CA La Rochelle et CYCLAD.
- Attributions de 11 lots de marchés publics dont :
 - Exploitation du quai de transfert des OM et EMR à Médis, transport des déchets et tri des emballages de la CARA,
 - Mise en place d'une bâche incendie et réfection des bassins de collecte des eaux de ruissellement de la plateforme de compostage d'Échillais,
 - Assistance pour la reconstruction du bâtiment mâchefer, extraction du mâchefer, assistance pour le renouvellement de l'exploitation du CMVD.
- Conclusion d'avenants pour :
 - L'exploitation du quai de transfert des OM et EMR à Médis, transport des déchets et la gestion des détections de radioactivité des déchets de la CARA,
 - Le transport des EMR de la CCBM pendant les travaux du centre de tri,
 - Les travaux du circuit pédagogique du Pôle de Jamelles.
 - La DSP d'exploitation du CMVD (activités liées aux modifications réglementaires).
- Poursuite de l'expertise judiciaire lancée en mai 2021 concernant les dysfonctionnements du CMVD d'Échillais.

Communication

- Formation et accueil de nouveaux bénévoles au jury des nez du Pôle des Jamelles.
- Inauguration du circuit pédagogique du CMVD le 10 octobre. 300 visiteurs ont profité des animations au 31 décembre.



Rappel des objectifs régionaux

Valorisation sous forme matière 55 % des déchets non dangereux, non inertes en 2020 et 65 % en 2025. Développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation avant 2025.

L'article L. 541-1 du Code de l'Environnement fixe l'objectif, pour 2020, d'orienter 55 % des déchets ménagers et assimilés non dangereux et non inertes

vers une filière de valorisation matière ou organique. Cet objectif est de 65 % à l'échéance 2025. Cet indicateur calcule, dans le gisement des déchets non dangereux et non inertes pris en charge par le service public de gestion des déchets, la part dont la destination primaire déclarée est un site dédié à la valorisation matière ou organique.

Valorisation matière ou organique

La collecte de l'ensemble des flux reste de la compétence des EPCI. À ce titre, chaque collectivité choisie la stratégie de collecte et de mode de traitement : le verre, les gros cartons, les déchets collectés en déchetterie restent gérés par les EPCI en direct. Certains EPCI collectent et

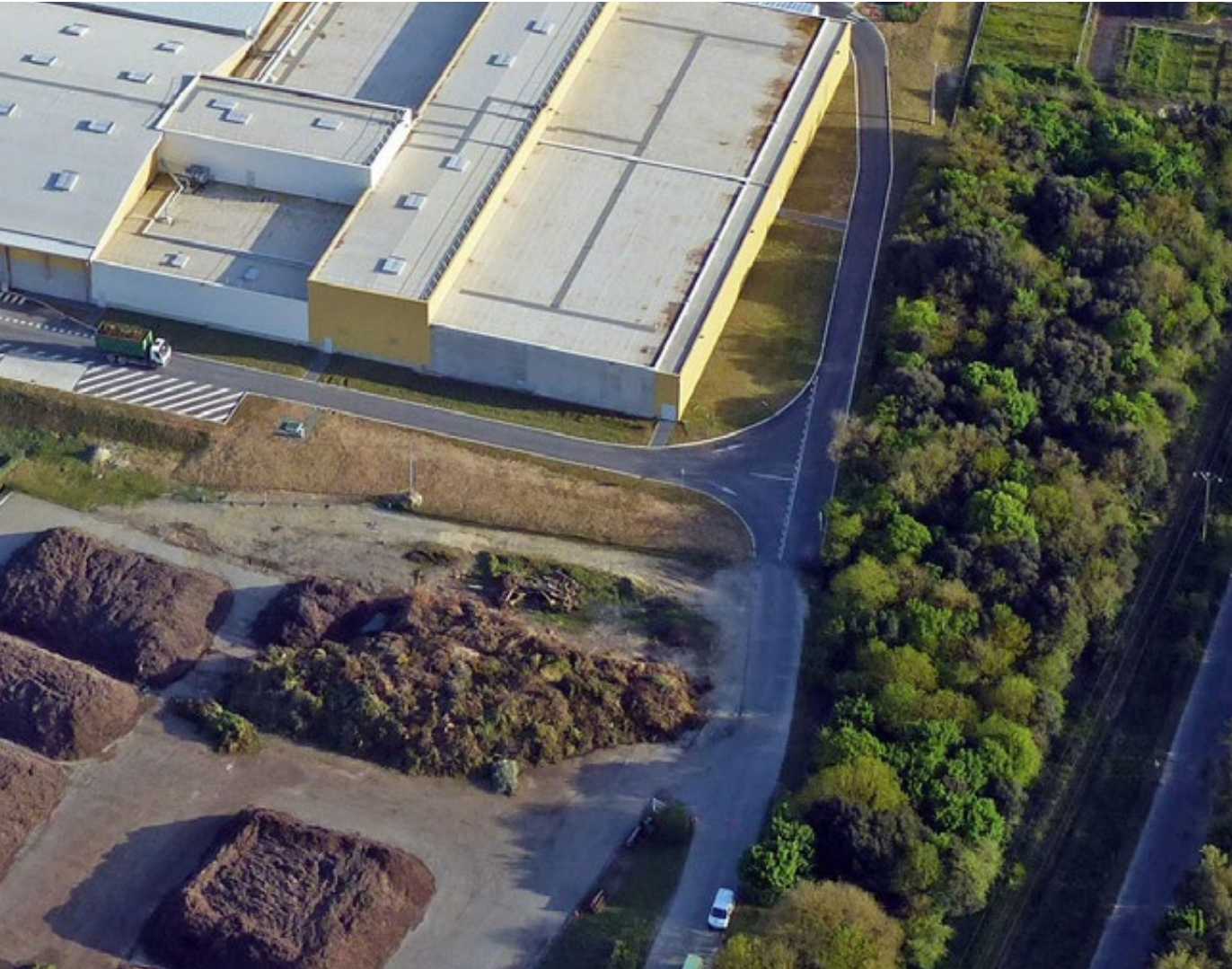
traitent leurs journaux magazines en flux séparés, ces derniers ne sont pas reçus par le SIL.

Concernant le tri à la source des biodéchets, les EPCI ont apporté au CMVD, 844 tonnes en 2024.

	Incinérables ¹	EMR ²	Végétaux	Biodéchets ⁴	Total
Total entrant	52 181	16 370	40 648	844	110 043
Ferreux et non ferreux	449				
Mâchefers ³	16 121				
Refus de tri		4 794			
Tonnage valorisé	16 570	11 576	40 648	844	69 638
Taux de valorisation matière	31,80 %	70,70 %	100,00 %	100,00 %	63,28 %

1 Ordures Ménagères résiduelles
2 Emballages ménagers recyclables
3 SIL au prorata des OM
4 Biodéchets SIL

Valorisation matière 2024



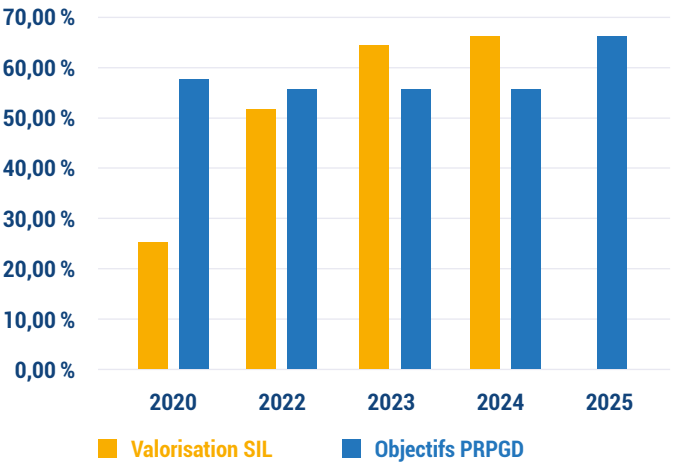
Les EPCI restent maîtres de leurs choix de réduction des déchets et favorisent le traitement des végétaux à la parcelle notamment par la distribution de composteurs individuels et la mise en place de composteurs collectifs de proximité.

Le SIL atteint un pourcentage global de valorisation matière de 65,3 %

Les biodéchets et les végétaux sont valorisés à 100% en filière matière. Les emballages sont valorisés pour leur matière à hauteur de 70,70%. Les ordures ménagères et déchets assimilables incinérés sont valorisés pour leur matière à hauteur de 31,80% (métaux ferreux, non ferreux et mâchefers).

La valorisation matière réalisée par le SIL vient compléter celle produite par les EPCI sur le reste des flux de déchets collectés.

En 2024, le SIL a dépassé les objectifs PRPGD de 2020 (55%) et approche l'objectif 2025 (65%)



Objectifs et valorisation matière



Chiffres clés

Les chiffres clés

		2023	2024
Nombre d'agents au 1 ^{er} janvier		3 agents titulaires 2 agents contractuels	2 agents titulaires 3 agents contractuels
Population INSEE au 1 ^{er} janvier (Membres SIL)		186 485 habitants	189 695 habitants
Montant du Budget Fonctionnement Prévisionne (avec DM)I		22 048 482,55 €	24 732 531,27 €
Montant du Budget Fonctionnement Réalisé		20 477 082,92 €	23 629 591,99 €
Coût net de traitement par habitant	Ordures ménagères	58,07 € par habitant	61,87 € par habitant
	Bio déchets	0,07 € par habitant	0,16 € par habitant
	Déchets verts	4,90 € par habitant	6,14 € par habitant
	Tri emballages	26,25 € par habitant	28,03 € par habitant
	TOTAL	89,30 € par habitant	96,20 € par habitant
Tonnage réceptionné SIL (OM)		57 388 tonnes	52 181 tonnes
Tonnage Incinéré OM/DIB (SIL + Tiers SOVAL)		67 663 tonnes	73 947 tonnes
Tonnage Biodéchets		680 tonnes	844 tonnes
Tonnage Collecte sélective		Emballages : 15 700 tonnes	Emballages : 16 370 tonnes
		Carton : 434 tonnes	Carton : 93 tonnes (marché carton repris par la CARO)
Tonnage Déchets verts		32 734 tonnes	39 667 tonnes
Quantité chaleur vendue		15 378 MWh	16 583 MWh
Quantité d'électricité injectée sur le réseau		36 427 MWh	34 336 MWh

Chiffres du SIL (établissements membres et sous convention),
hors apporteurs tiers du délégataire

Rapport annuel rédigé par l'équipe du SIL,
avec l'aide des prestataires du SIL

Réalisé par jadecommunication.eu

Photos réalisées par l'équipe du SIL sauf :
- couverture, pages 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 17, 19, 25, 26, 5 (haut droite),
16 (les deux à droite), 21 (salle de commandes, agent du CMVD,
photo 1 de la plateforme de compostage, zone de compostage),
28 (haut gauche), 30 (les deux à droite) : **Gilles de Beauchêne**
- pages 2, 28 (encadré) et 29 : **Laëtitia Lavallette**

Édité en septembre 2025

AR Prefecture

017-231720487-20250911-06LIB122025-06
Reçu le 25/09/2025



SIL – Syndicat Intercommunaire du Littoral
3 avenue Maurice Chopin, 17300 Rochefort
T 05 46 82 81 11 E contact@sil-dechets.fr
sil-dechets.fr